



attestation pole emploi fausse

Par **sab206**, le **15/10/2012** à **22:19**

Bonjour

J'ai été licencié pour motif économique le 21/07.

J'ai été en congé parental du 9 mars au 9 septembre

Pôle emploi viens de me renvoyé l(attestation employeur remis par le mandataire car il manquait l'attestation CAF.

Sur ce papier dans la case des salaires il y a écrit que j'ai été payé en juillet et aout alors que c'est faux.

Il ya indiqué des heures travaillées alors que je ne bosse pu depuis septembre 2011.

Sur quel base va calculé pôle emploi alors que les montants indiqués sont faux.

Depuis le 9 aout 2012 (date d'acceptation csp) je n'es jamais été payé par le mandataire.On a toujours pas nos papiers.

Par **P.M.**, le **15/10/2012** à **22:42**

Bonjour,

Je ne sais pas de quels papiers vous parlez et que vous n'avez pas...

Il faudrait savoir pourquoi vous ne travaillez plus depuis septembre 2011...

Pôle Emploi se servira de l'attestation pour vous indemniser et si elle est fausse, il faudrait la faire rectifier par l'administrateur judiciaire...

Par **sab206**, le **15/10/2012** à **22:47**

bonsoir

Depuis septembre 2011 j'etais en congé maladie puis congé maternité.A partir de mars 2012 je suis passé en congé parental jusqu'à septembre 2012.

Les papiers que je parles sont les indemnités licenciement, solde de tout compte.Sur l'attestation employeur il marque que j'ai était payé en juillet et aout ce qui est faux.

Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **15/10/2012** à **23:17**

Bonjour,

C'est peut-être le salaire rétabli pendant les périodes d'arrêt-maladie et le congé maternité et en juillet et août le préavis versé à Pôle Emploi suite à l'acceptation du CSP mais il faudrait voir le document...

Le liquidateur judiciaire a vraisemblablement ouvert un dossier auprès de l'[AGS](#)...

Par **sab206**, le **15/10/2012** à **23:25**

bonsoir

Tout a fait il y a une demande faites au AGS.

Demain je vais à pôle emploi avec les attestations sécu et CAF .

Merci de vous être penché sur mon cas.

Par **zynette**, le **01/11/2012** à **22:15**

Il n'y a qu'une seule et unique réponse que tous devrais vous donner.

Allez urgemment dans votre agence résoudre ce problème qui pourrait trainer longtemps si vous ne vous en occupez pas de suite.

Contrairement à ce que l'on pense les conseiller sont compréhensifs (la plupart) dans des cas comme une [perte des droits](#) injustifiée

Par **miyako**, le **03/11/2012** à **13:05**

Bonjour,

N'oubliez pas de vous munir de tous les documents en votre possession, afin que pôle emploi comprenne bien votre situation et puisse éventuellement rectifier les erreurs.

Je confirme les agents de pôle emploi, sont très attentifs aux demandes des ayant droits ; malgré un gros surcroit de travail , ils font leur possible pour aider les gens.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **sab206**, le **03/11/2012** à **13:34**

bonjour

désolé j'ai pas eu temps de répondre mais effectivement j'ai apporté tous mes documents (salaire

attestation sécu et caf) et ils refont mon attestation assedics.
Je devrais avoir mon argent bientôt.